

NORME
INTERNATIONALE

ISO
10486

Première édition
1992-05-01

**Voitures particulières — Numéro d'identification
des autoradios (CRIN)**

iTeh STANDARD PREVIEW
Passenger cars — Car radio identification number (CRIN)
(standards.iteh.ai)

ISO 10486:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>



Numéro de référence
ISO 10486:1992(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 10486 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*.

[ISO 10486:1992](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>

Voitures particulières — Numéro d'identification des autoradios (CRIN)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit la structure d'un numéro d'identification des autoradios (CRIN) permettant d'assurer un système uniforme de numérotation pour l'identification des autoradios installés et raccordés sur des voitures particulières. De plus, elle prescrit les caractéristiques de marquage de ces autoradios.

Elle recommande aussi de prévoir une carte d'identification séparée reprenant les mêmes informations.

2 Numéro d'identification des autoradios (CRIN)

2.1 Généralités

Le CRIN (voir exemple en 2.6) est constitué des quatre sections décrites de 2.2 à 2.5.

Les sections peuvent être séparées par des signes de ponctuation (séparations) ne faisant pas partie du CRIN. Ces signes ne doivent pas pouvoir être confondus avec les caractères du CRIN. En aucun cas un espace libre ne doit être utilisé comme séparation.

Seuls les chiffres arabes et les lettres capitales romaines suivants doivent être utilisés dans le CRIN:

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0
A B C D E F G H I J K L M N P R S T U V W X Y Z

Les lettres O et Q ne doivent pas être utilisées dans le CRIN.

Ces caractères doivent être utilisés pour les sections définies en 2.2 à 2.4. L'année du modèle doit

être indiquée uniquement par les caractères donnés en 2.4.

D'autres moyens d'identification de l'autoradio peuvent être utilisés, notamment les codes à barres, mais ils ne doivent pas remplacer le CRIN.

2.2 Première section

La première section doit être constituée de deux caractères. Elle désigne le fabricant de l'autoradio.

Les fabricants d'autoradios désirant utiliser un CRIN doivent soumettre leur identificateur à la FAKRA¹⁾ pour validation afin de s'assurer qu'il n'a pas déjà été utilisé. Si l'identificateur proposé n'a pas déjà été attribué, la FAKRA l'enregistrera; dans le cas contraire, elle en proposera un autre.

2.3 Deuxième section

La deuxième section doit être constituée de quatre caractères. Elle désigne le modèle de l'autoradio.

2.4 Troisième section

La troisième section, constituée d'un seul caractère, désigne l'année du modèle de l'autoradio conformément au tableau 1.

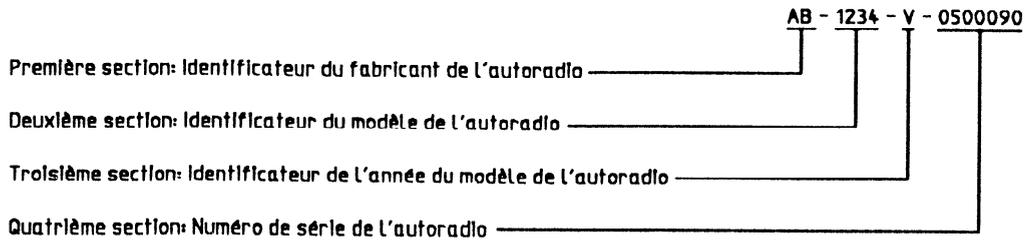
NOTE 1 Cet identificateur est le même que celui prescrit dans l'ISO 3779:1983, *Véhicules routiers — Numéro d'identification des véhicules (VIN) — Contenu et structure*.

2.5 Quatrième section

La quatrième section doit être constituée de sept caractères. Elle désigne le numéro de série de l'autoradio.

1) Conformément aux directives CEI/ISO, la FAKRA a été désignée comme autorité d'enregistrement pour le CRIN.

2.6 Exemple de CRIN



3 Marquage de l'autoradio

Le CRIN spécifié par le fabricant de l'autoradio doit être inscrit de façon lisible et indélébile sur le châssis de l'autoradio, à un endroit où il est visible sans démontage d'une partie de l'appareil.

4 Carte d'identification

Il est recommandé que le fabricant de l'autoradio fournisse une carte d'identification indiquant le CRIN et mentionnant qu'il convient de ne pas laisser celle-ci dans le véhicule.

EXEMPLE

Tableau 1 — Caractères servant à désigner l'année

Année	Code	Année	Code	Année	Code
1992	N	1998	W	2004	4
1993	P	1999	X	2005	5
1994	R	2000	Y	2006	6
1995	S	2001	1	2007	7
1996	T	2002	2	2008	8
1997	V	2003	3	2009	9
				2010	A

Carte d'identification

[Nom ou marque de fabrication de l'autoradio]

CRIN: AB1234V0500090

Ne laissez pas cette carte dans votre véhicule!

ISO 10486:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10486:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10486:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10486:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10486:1992

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/fba42593-d040-487c-8104-848128410268/iso-10486-1992>

CDU 629.113.018.76:003.62

Descripteurs: véhicule routier, voiture particulière, matériel radioélectrique, numéro international d'identification, carte d'identification, spécification.

Prix basé sur 2 pages
